



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°11 du 25 Octobre 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL



Heure d'hiver

Changement d'heure

2024

Le passage à l'heure d'hiver se déroulera dans
la nuit du samedi 26 au dimanche 27 octobre 2024

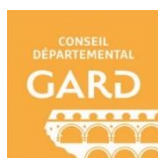
-1 heure

À 3 heures du matin,
il sera alors 2 heures



[Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°3 du Comité de Direction

Réunion du :	Jeudi 17 Octobre 2024
À :	18h00 – District Gard-Lozère à Nîmes
Présidence :	M. Fernand-Joseph D'ANNA
Présents :	Mmes. Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Carole ESCOBEDO, Bernadette FERCAK, Nathalie JEANNEY, Audrey FIRMIN, Mrs. Christian BOUTADE, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Alain MAZON, Philippe MOREL, Michel QUENIN, Mohamed TSOURI.
Absents excusés :	Mme Rachel MARTIN, Mr Patrick CHAMP, Jean-Christophe MORANDINI, Dr. Jean-François CHAPPELLIER.
Assiste à la réunion :	Mr Nicolas RAINVILLE, CTDA

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction.
Il remercie les membres et invités présents et procède à l'appel des membres.



Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°2 du 12.09.2024

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président soumet à l'approbation des membres du Bureau Directeur le Procès-verbal n°2 du 18.09.2024

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérées comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- Mr Guillot Jean-Pierre, délégué du District.
- Mr Borel Gérard, ancien Président du SC Anduze.
- Mr Zapatta Jean-Pierre, dirigeant du GC Lunel, EP Vergèze et Nîmes Olympique.
- Mme Mireille Chaptal, épouse de Raymond Chaptal, membre de Commission de l'ADFL.
-

présentent leurs très sincères condoléances à la famille.



Agenda du Président

<u>Date</u>	<u>Lieu</u>	<u>Objet</u>
04.09.2024	Foissac	Assemblée UNAF
06.09.2024	Nîmes Gazélec	Remise dotation dirigeant
21.09.2024	Redessan	Rassemblement U8
25.09.2024	Ste Anastasie	Rassemblement féminin
26.09.2024	Nîmes District Gard-Lozère	Réunion délégué
28 septembre	Nîmes C-Suites	Réception d'Honneur de M. Anjolras et Réception des Commissions
11-12 octobre	Paris	Journée d'accueil et d'accompagnement des nouveaux présidents de District.

Courriers Clubs

531236 - RIBAUTE LES TAVERNES :

- Nous informant de la démission de Mme Couret à la présidence du club. *Noté.*
-

Diverses Correspondances

FFF :

- Lancement de la 3^e Coupe de France des Arbitres. *Noté*
- Nous communiquant la sanction d'un arbitre du District. *Noté*
- Nous informant de l'opération Futnet. *Noté.*



LFO :

- Nous transmettant l'Ordre du Jour du Comité Directeur Electronique de la Ligue. *Noté*
- Nous invitant à une réunion juridique les 22 et 23 Novembre. *Noté. Mr. Duval, Mr. Holzer et Mr. TSOURI y participeront.*
-

DISTRICT DE L'HERAULT :

- Remerciant la Commission Féminine du District pour son implication dans la désignation des arbitres. *Noté.*

UNAF :

- Lancement de la campagne d'adhésion 2024/2025. *Noté.*
- Information sur la tenue de l'Assemblée Générale électorale. *Noté.*
-

FONDACTION DU FOOTBALL :

- Lancement de la nouvelle édition des Trophées Philippe Séguin. *Noté*

CDOS :

- Nous informant du renouvellement du dispositif Pass'Sport. *Noté*
- Nous invitant au lancement de la campagne de diffusion des outils de prévention contre les VSS. *Noté. Mr Frédéric ALCARAZ et Mme Carole ESCOBEDO seront les référents du District.*

C. Départemental du Gard :

- Lançant un appel à candidature pour les trophées sportifs gardois. *Noté*
-

VILLE DE NIMES - JULIEN PLANTIER, PREMIER ADJOINT :

- Félicite M. D'ANNA pour son élection à la tête du District. *Noté.*
-

Nomination au sein d'une Commission

Le Comité Directeur prend connaissance des candidatures de :

- Mr Maxime CASTILLO à la Commission des Statuts et Règlement.
 - Mr Jean Lin MARTIN et Mr Patrice HEURGUE à la Commission d'Appel
- Valide et les nomme au sein des commissions respectives.



Le Comité prend acte de la démission de M. Fabien Akkermans de la Commission des Statuts et Règlement et le remercie pour son investissement et les tâches accomplies.

Réunion des délégués du District

Jeudi 26 septembre a eu lieu la réunion de rentrée des délégués avec notamment la présentation de 6 nouveaux délégués et seront sur les terrains du Gard cette saison :

2 nouveaux délégués/observateurs :

- Mr BIANCIOTTO Bertrand
- Mr HEURGUE Patrice

4 nouveaux délégués stagiaires qui débiteront dans la fonction à partir du mois de novembre 2024 :

- Mr CASTRO LEITE Christopher
- Mr DIEUDONNE Laurent
- Mr ESCUDERO Christophe
- Mr JARDOT Julien

Journée de développement du Football Féminin

Une soixantaine de participantes de U10 à U14 ont répondu présentes pour le rassemblement féminin TOUTES FOOT du 25 septembre 2024 sur les installations sportives de St Anastasie.

Au programme sous l'autorité du conseiller technique et de la commission des compétitions féminines :

- Golf foot
- Travail de finition
- Foot en marchant
- Foot à 5

Le comité de Direction remercie le club de l'US LA REGORDANE et la ville de Ste Anastasie pour la mise à disposition du site qui a contribué à la réussite de cette journée.



Référent FAFA

Le comité directeur décide de nommer Rachel Martin afin de superviser tout ce qui concerne le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA). Elle accompagnera GRAS Teddy dans sa mission.

Appel à candidature - Finale des Coupes Départementales

A des fins d'optimisation d'organisation des Finales Départementales, le District a constitué un groupe de travail. Le Cahier des charges pour les candidatures sera disponible sur le site du District GARD-LOZERE fin octobre.

La date de la journée des finales est le Jeudi 29 mai.

Les clubs désirants faire acte de candidature pourront en prendre connaissance prochainement et faire une réponse pour le 31 décembre 2024 au plus tard. Par la suite le groupe de travail consultera les dossiers rendus et contactera les candidats.

Opération matériels - Clubs

PARTENARIAT DISTRICT & TAFF EQUIPEMENT

En partenariat avec l'équipementier TAFF Equipement, le Comité Directeur propose aux clubs d'acquérir les trois équipements suivants à des prix attractifs et valide la participation du District à chacun des équipements :

1/ **Paire de Mini But** (230 euros la paire au lieu de 400 euros prix catalogue. Le district prenant en charge 50 euros par paire de mini-buts achetée, le prix final est de **180 euros.**)

2/ **Chariot de transport et son matériel complet** (250 euros au lieu de 400 prix catalogue. Le district prenant en charge 50 euros par chariot acheté, le prix final est de **200 euros.**)

3/ **Trousse à pharmacie** (58 euros au lieu de 75€ prix catalogue. Le district prenant en charge 18 euros par trousse achetée, le prix final est de **40 euros.**)

Retrouvez toutes les modalités de commande sur le site du district et le bulletin de commande dans l'Annexe 1.



Arbitrage – Projet CARTON BLANC

En lien avec la Commission Départemental de l'Arbitrage et le Conseil Technique Départemental en Arbitrage, Mr Nicolas RAINVILLE, le Comité valide le projet d'instauration de l'exclusion temporaire dit « Carton blanc ».

Un groupe de travail est constitué et proposera à la prochaine réunion la mise en place d'un règlement spécifique.

Prochain Comité

- Jeudi 07 Novembre 2024 – 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Fernand D'ANNA,

DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE PRESIDENT
J.F D'ANNA



Le Secrétaire Général,

Damien JURADO



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL
LE SECRETAIRE GENERAL
DAMIEN JURADO

ANNEXE 1 - Bon de Commande

Dans le cadre de la promotion et du développement du Football d'Animation, le District GARD LOZERE lance 3 opérations :

- Minibuts (par paire)



- Chariot complet avec matériel



- Trousse de pharmacie complète



Nous vous demandons donc de bien vouloir renseigner le bon ci-dessous à retourner à l'adresse :

- secretariat@gard-lozere.fff.fr
- Opération possible dans la limite des stocks disponibles



N° d'affiliation Club :

Nom du Club :

Nombre de paires souhaitées :

Nombre de chariot :

Nombre de Trousse à pharmacie :

Adresse de livraison (pour chariot et mini-but) :

TAMPON DU CLUB et SIGNATURE



COMMISSION D'APPEL

COMMISSION GENERALE D'APPEL CONVOCATION

Dossier saison : 2024/2025 N° 5

Match : U 17 Départemental 2

AS St CHRISTOL LES ALES/AS St PRIVAT DES VIEUX du 2/10/2024

Score : non joué

Appel en date du 14 Octobre 2024 formulé par AS St CHRISTOL LES ALES (518431) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10/2024 à 14H 04.

Au motif :

Terrain non tracé

Décision :

Match perdu par pénalité à St Christol les Alès.

« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »



« En outre et sur demande de rendez-vous auprès du Secrétariat du District Gard-Lozère, vous avez la possibilité de consulter l'ensemble du dossier au siège administratif du District (aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 8H à 17H et le vendredi de 8H à 16).

« En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat du District Gard-Lozère.

En cas d'absence non excusée, une amende de 35 Euros par personne convoquée non-excusee, vous sera imputée par la Commission.

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

JEUDI 31 OCTOBRE 2024 à 19Heures
Au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F
Sont convoqués :

- **OFFICIEL**
Mr BELABEL Bilal arbitre officiel de la rencontre
- **MAIRIE DE St CHRISTOL LES ALES**
Un responsable du service des sports
- **AS St CHRISTOL LES ALES**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant LISLE Franck lic 1410744580
- **AS St PRIVAT DES VIEUX**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant SALAS Thierry lic 1410372549

Dossier saison : 2024/2025 N° 6

Match : U 17 Départemental 3

OI St HILAIRE la JASSE/AS POULX du 5/10 /2024

Score : St Hilaire la Jasse 1 AS Poulx 1

Appel en date du 11 Octobre 2024 formulé par O St HILAIRE /LA JASSE (553073) d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N°4 du 7/10/2024 parue sur Foot N°9 du 11/10/2024 et publiée le 09/10/2024 à 14H 04.

Au motif :

Non application Art 142 des RG de la F.F.F

Décision :

Match perdu par pénalité à St Hilaire/La Jasse



« Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, nous vous rappelons que vous disposez du droit faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir. »

« En outre et sur demande de rendez-vous auprès du Secrétariat du District Gard-Lozère, vous avez la possibilité de consulter l'ensemble du dossier au siège administratif du District (aux heures d'ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 8H à 17H et le vendredi de 8H à 16).

« En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de bien vouloir prévenir dans les meilleurs délais le secrétariat du District Gard-Lozère.

En cas d'absence non excusée, une amende de 35 Euros par personne convoquée non-excusee, vous sera imputée par la Commission.

La commission déclare que ce dossier ci-dessus sera examiné par la Commission Départementale d'Appel du District Gard-Lozère le :

JEUDI 31 OCTOBRE 2024 à 19Heures 30
Au siège du District Gard-Lozère

Nous vous rappelons que la présente convocation est adressée en conformité avec les prescriptions des RG de la F.F.F
Sont convoqués :

- **OFFICIEL**
Mr EL BAZ Elyass arbitre officiel de la rencontre
- **St HILAIRE LA JASSE**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant BACHELIER Jonathan lic 2544718891
- **AS POULX**
Le Président ou son représentant
Le dirigeant CHAPUZET Guillaume lic1726232643



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°2 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	16/10/24
À :	10h00
Présidence :	M. Claude BOUILLET
Présents :	Mme COLLAVOLI. Mrs BOUTADE. LAUGIER. CABARDOS. NICOLAS. GALAUP.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 1 de la réunion du 23/9/24.

CONDOLEANCES

Décès de JP GUILLOT : la CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille de leur collègue Jean Pierre.

INDISPONIBILTES ARBITRES

- Mr GRAU A : le 5/10
- Mr CHERRARED F : les 19 et 20/10

DEMANDE D'ARBITRES

- AS BAGARD : match du 6/10



- AS VERSOISE : match du 6/10
- NIMES CASTANET : demande arbitres pour U15 à renouveler 3 semaines avant chaque match
- FC CHUSCLAN : match du 20/10
- US VALLABREGUES : match du 20/10
- ES GRAU : match du 3/11
- AS VERSOISE : match du 22/9
- RC SAUVETERRE : match du 20/10

COURRIERS RECUS

- US TREFLE : concernant match du 21/9
- EFVC : Félicitations à un arbitre
- NACIRI M : concernant sa désignation du 12/10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Bouillet Claude

Le secrétaire de séance

Mr Cabardos Jean Louis



COMMISSION DES DELEGUES

Procès-verbal n°1 de la Commission des Délégués Réunion de début de saison

Réunion du :	Judi 26 septembre 2024
À :	18h30 au district
Présidence :	M. Bernard BERGEN
Présents :	Mme Christie CORNUS
Assistent	M. Fernand D'ANNA (président du District) et M. Teddy GRAS (Resp. Administratif du district)
Absent (e)s excusé (e)s :	MM. Fabien AKKERMANS et Marcel COLLAVOLI



Délégués présents :

Mrs Patrick AURILLON, Christian BOUTADE, Maxime CASTILLO, Georges DAGANI, François ESPADA, Salim GALAI, Jean-Pierre GUILLOT, Éric HOLZER, Frédéric JODAR, Jean-Marc LAUGIER, Jean-Lin MARTIN, Laurent MAURY, Jean-Pierre RIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Marie TASTEVIN.

Délégués excusés :

Mrs Claude BOUILLET, Stéphan BROCCO, Max CARIAT, Éric CARION, Pierre COURET, Yannick NAGY, Claude ROMIEUX, Michel UDOVICIC

Nouveaux délégués présents :

Mrs BIANCIOTTO Bertrand, HEURGUE Patrice, CASTRO LEITE Christopher, DIEUDONNE Laurent, ESCUDERO Christophe, JARDOT Julien

Réunion de début de saison

Le président de la commission ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants et en remerciant M. Jean-Marie ROUFFIAC pour ses nombreuses années de Président de la Commission des Délégués.

Remerciements à :

- Mr Jérôme CARRERE membre de la commission qui n'a pas renouvelé cette saison ;
- Mr Laurent MAZZOLA : Départ en Méditerranée
- Mr Mickael MOULIN et Gaston BOUSSARIE : Arrêt

La commission leur souhaite bonne continuation.

Félicitations à Georges MICHEL qui a été nommé délégué de ligue pour cette saison, bonne continuation à lui.

Le président du District prend la parole en rappelant l'importance de la mission des délégués et souhaite une bonne saison à tous.

Le Président de la Commission reprend la parole pour présenter l'organisation de la Commission :

- *Président : Mr Bernard BERGEN*
- *Désignations des délégués : Mr Fabien AKKERMANS – Mme Christie CORNUS*
- *Suivi des rapports et accompagnement : Mrs Bernard BERGEN - Marcel COLLAVOLI*
- *Désignations délégués/observateurs : Mr Claude BOUILLET*
- *Consultants accompagnateurs : Mrs Shérif BENMOUSSA, Max CARIAT, Georges DAGANI, Jean-Pierre RIEU, Éric HOLZER, Nabil CHAABANI*

Plusieurs rappels des missions du délégué et de son rôle sur les rencontres ont été effectués via une présentation. Teddy GRAS intervient sur les modalités de paiement des indemnités pour cette saison.



Un protocole de communication est présenté avec une adresse mail dédié pour les communications entre la commission et les délégués et inversement.

Présentation de 2 nouveaux délégués/observateurs :

- Mr BIANCIOTTO Bertrand
- Mr HEURGUE Patrice

Présentation de 4 nouveaux délégués stagiaires qui débiteront dans la fonction à partir du mois de novembre 2024 :

- Mr CASTRO LEITE Christopher
- Mr DIEUDONNE Laurent
- Mr ESCUDERO Christophe
- Mr JARDOT Julien

Le président et l'ensemble des présents leur souhaite la bienvenue.

A l'issue de la réunion, le verre de l'amitié a été offert par le district.

**Le Président,
Bernard BERGEN**

**La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS**



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°6 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 22 octobre 2024
À :	18h30 – Visioconférence
Présidence :	Mr Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mrs. CASTILLO Maxime, Mohamed TSOURI,
Absent (e)s excusé (e)s:	Jean-Christophe MORANDINI, Damien JURADO, Bernard BERGEN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([\[n°affiliation\]@footoccitanie.fr](mailto:[n°affiliation]@footoccitanie.fr)). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Organisation de la Commission

1/ Le Président présente la nouvelle organisation de la Commission.

- La commission se réunira dorénavant le mardi soir.
- Le traitement des dossiers se fait à J +7 après le match en question.

2/ La commission informe que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

3/ Toutes réponses aux demandes d'explications et correspondances adressées à la commission doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([\[n°affiliation\]@footoccitanie.fr](mailto:[n°affiliation]@footoccitanie.fr)) au secrétariat du district.

Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°05 de la réunion du 14 Octobre 2024.

DOSSIERS DU JOUR

TERRAIN IMPRATICABLE et ARRETE MUNICIPAL

Dossiers n°2024/2025-CSR- 046, 047, 048, 049,

La Commission, Après étude du dossier,
Pris connaissance des différents courriels officiels et des feuilles de match,
Jugeant en premier ressort,

Considérant les articles 62 et 63 des règlements généraux du District,
Considérant que pour les dossiers **046, 047, 048, 049**, un arrêté Municipal était affiché à l'entrée du stade,

Dit matchs à jouer à une date à fixer par la commission compétente pour tous les dossiers du tableau ci-dessous :

N° DOSSIER	N° MATCH	DATE DU MATCH	COMPETITION	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
046	28537497	20/10/2024	SENIORS D3 A	RIBAUTE TAVERNE FC 1	MONOBLET US 2
047	28544070	20/10/2024	SENIORS D4 A	RIBAUTE TAVERNE FC 2	ST ANASTASIE 1
048	28537501	20/10/2024	SENIORS D3 A	CENDRAS AS 1	PONTIL PRADEL 1
049	28541549	20/10/2024	SENIORS D3 B	EJP GRAND COMBIEN 1	ST JULIEN PEYROLAS 1

Transmet les dossiers à la Commission des Compétitions Seniors pour programmation.

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Dossier n°2024/2025-CSR- 050

Match n° 28544072 : Date 22/10/2024 -SP ALESIEEN 1 (560996) – ST CHRISTOL LES ALES 2 (518431)



La commission Jugeant en premier ressort,
Après étude du dossier,

Pris connaissance du courrier officiel du club de **ST CHRISTOL LES ALES** nous indiquant l'absence de l'équipe recevante (**SP ALESIEN 1**) à l'heure prévue du début de la rencontre les opposants,

Agissant sur le fondement de l'article 159-4 des règlements généraux de la FFF

« Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)

2- Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débiter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

4. En cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie.

Considérant que l'équipe recevante de SP ALESIEN 1 (560996) était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait au SP ALESIEN 1.

Débit : 80 euros à SP ALESIEN 1 pour forfait, 40 euros à SP ALESIEN 1 au titre des indemnités à verser au club adverse ST CHRISTOL LES ALES 2 (Article 24 des RG District Gard Lozère)

Transmet le dossier à la commission des compétitions seniors.

U 17 DEPARTEMENTAL POULE B

Dossier n°2024/2025-CSR- 051

Match n° 29188142 : Date 14/10/2024 -SUMENE ES 1 (503288) – U S LA REGORDANE 1 (563664)

Après étude du dossier,

Pris connaissance de la feuille de match,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel, concernant l'arrêt du match à la 75 -ème minute.

La Commission jugeant en premier ressort :

L'arbitre a pris la décision d'arrêter définitivement le match après la blessure du joueur n°9 de l'équipe de SUMENE et



l'intervention des pompiers.

: Les deux équipes ont exprimé leur désir de reprendre le match malgré l'incident.

Article 159 des règlements généraux de la FFF : L'article précise qu'un match de football à 11 peut se dérouler tant qu'il y a au moins huit joueurs sur le terrain. La blessure d'un joueur et son évacuation ne constituent pas, en elles-mêmes, un motif d'arrêt définitif du match, sauf si l'équipe concernée ne peut plus aligner le nombre minimum de joueurs (huit)

Étant donné que l'équipe de SUMENE avait encore suffisamment de joueurs pour continuer le match et que les deux équipes souhaitaient reprendre le jeu, l'arbitre n'était pas contraint de l'arrêter définitivement. Selon les faits rapportés, l'intervention des pompiers n'était pas un obstacle à la reprise du match.

Dans ce cas précis, l'arrêt définitif du match semble avoir été prématuré et en contradiction avec l'article 159. La commission après examen du dossier, conclue que l'arbitre aurait dû permettre la reprise du match, sauf si des circonstances supplémentaires liées à la sécurité ou au bien-être des joueurs justifiaient l'arrêt, ce qui ne semble pas avoir été mentionné ici. Une reprogrammation du match pourrait être envisagée.

Par ces motifs,

LA COMMISSION DECIDE :

- MATCH A REJOUER à une date à fixer par la Commission compétente
- Transmet le dossier à la Commission des Compétitions jeunes
- Transmet le dossier à la Commission des Arbitres

Prochaine séance

- Mardi 22 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,
Mohamed TSOURI**



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Procès-verbal N° 12 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 24 Octobre 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°11 de la réunion du Jeudi 17 Octobre 2024.

CHAMPIONNAT

Les matchs non joués en attente de reprogrammation.

Dépt 1

Match : N° 28528211

C.A. BESSÈGEOIS 1 (D1) / F.C MOUSSAC 1 (D1) du 08/09/2024



Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537499

F.C SALINDRES 1 (D3) / S.S.B. LA GD COMBE 2 (D3) du 20/10/2024

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537497

F.C RIBAUTE TAVERNES 1 (D3) / U.S MONOBLET 2 (D3) du 20/10/2024

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544070

F.C RIBAUTE TAVERNES 2 (D4) / A.S. ST ANASTASIE 1 (D4) du 20/10/2024

CHAMPIONNAT REPROGRAMATION

Les rencontres non jouées le 20/10/2024 (Arrêté municipal) sont reprogrammées le **Dimanche 27/10/2024 à 15h00**.

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537496

A.S LE COLLET 1 (D3) / S.C ANDUZE 2 (D3)

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537501

A.S CENDRAS 1 (D3) / F.C PONTIL PRADEL 1 (D3)

Dépt 3 Poule B

Match : N° 28541549

E.J.P. GRAND COMBIEN 1 (D3) / U.S ST JULIEN PEY. 1 (D3)

Dépt 3 Poule D

Match : N° 28543808

E.S. 3 MOULINS 1 (D3) / E.P VERGEZE 2 (D3)

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544069

A.S BAGARD 1 (D4) / F.C BOISSET GAUJAC 1 (D4)

Dépt 4 Poule B

Match : N° 28547050

E.S. 3 MOULINS 2 (D4) / SF REMOULINS 1 (D4) - **(Match à 12h00)**



CHAMPIONNAT MODIFICATION AU CALENDRIER

Dépt 2 Poule B

Match : N° 28536928

LE GRAU DU ROI 2 (D2) / E.S PAYS UZES 2 (D2) initialement le 10/11/2024 est avancée au Samedi **09/11/2024 à 19h00** sur le stade Michel MEZY 1 au GRAU DU ROI.

CHAMPIONNAT CHANGEMENT DE TERRAIN

Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550246 du 20/10/2024

U.S VALLABREGUES 1 (D4) / J.S CHEMIN BAS AVIGNON 2 (D4) se jouera le **27/10/2024 à 15h00** sur le stade Fernand LAMOUREUX à BEAUCAIRE.

CHAMPIONNAT FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

Ces feuilles de match manquantes sont à faire parvenir le plus rapidement possible au DISTRICT GARD LOZERE. (Art.72 RG)

:

Dépt 4 Poule B

Match : N° 28547091 du 20/10/2024

S.C NIMOIS 2 (D4) / F.C MEJANNES 1 (D4)

Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550309 du 20/10/2024

ALL FIVE ACADEMIE AFA 2 (D4) / ESP.F.C ST GILLOIS 1 (D4)

CHAMPIONNAT RAPPEL

Arrêté municipal de longue durée (Rappel du règlement Art 62 Alinéa 5 des RG)

« 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. »

Les clubs :

- O. ST HILAIRE JASSE Arrêté municipal du 21/10/2024 au 12/11/2024
- U.S VALLABREGUES Arrêté municipal du 21/10/2024 au 16/11/2024



La commission des Coupes et Championnat demande aux clubs de :

O. ST HILAIRE JASSE et U.S VALLABREGUES de se rapprocher au plus vite du secrétariat du District Gard Lozère pour préciser le terrain de remplacement.

ATTENTION AUCUNE RENCONTRES NE SERA REPORTEES OU INVERSEES.

RETOUR CSR

Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544072

S.P ALESIEN 1 (D4) / A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4) du 20/10/2024

S.P ALESIEN 1 (D4) Battu par forfait

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu

La Secrétaire

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

PROCES VERBAL N°14 DES COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 24 Octobre 2024

A : 14H00 au siège du District Gard Lozère

Président : MR BARLAGUET

Présents : MRS Patrick AURILLON. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.

Excusés : MRS Emile HOURS, Stéphane BROCC

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la FFF.



Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le PV N°13 de la réunion du 17.10.2024

RETOUR COMMISSION CSR

U16/U17 D2 POULE B (CSR du 22.10.2024)

ES SUMENE/US LA REGORDANE

Match à rejouer

HOMOLOGATIONS

U14/U15 D3 POULE A

N°29191633

US VESTRIC/ENT SCC CHUCLAN LAUDUN du 22.09.2024

Application ART 72 alinéa 6 des RG du District.

- Match perdu par pénalité à US VESTRIC
- Amende financière de 100 euros à US VESTRIC

COUPE GARD LOZERE

Les rencontres en COUPE GARD LOZERE U17

AURONT LIEU LE SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 à 15H00

Le tirage sera effectué le mardi 29 OCTOBRE 2024 à 14H00

Par secteur (2 rencontres soient 4 équipes désignées)

Total équipes engagées : 46 dont 18 exempts.



SECTEUR 01

US VESTRIC
FC BERNIS
N. CASTANET
GC UCHAUD
FOOT TERRE DE CAMARGUE
AIMARGUES CABASSUT
VERGEZE EP

TOTAL : 7 équipes

SECTEUR 02

RC GENERAC
N. PISSEVIN VALDEGOUR
US TREFLE
FC CALVISSON
N. LASSALIEN
FC LANGLADE

TOTAL : 6 équipes

SECTEUR 03

ES MARGUERITTES
OC BELLEGARDE
US BOUILLARGUES
AEC ST GILLES
ENT DU TRIANGLE
SBFC BEAUCAIRE
N. GAZELEC
AS CAISSARGUES

Total : 8 équipes

SECTEUR 04

AS ST CHRISTOL LES ALES
ES SUMENE
AS ST PRIVAT DES VIEUX
AS ROUSSON 2
US MONOBLÉ



GC QUISSAC

Total : 6 équipes

SECTEUR 05

OL ST HILAIRE LA JASSE

FC MOUSSAC

ECOLE VALLEE AUZONNET- LES MAGES-ST AMBROIX

LA GRAND COMBE

LE VIGAN

US LA REGORDANE

Total : 6 équipes

SECTEUR 06

US VALLABREGUES

PUJAUT

BAGNOLS ESCANAUX

VAL DE CEZE

FC BAGNOLS PONT

RC SAUVETERRE

AS VENEJEAN

ENT CHUSCLAN LAUDUN

Total : 8 équipes

SECTEUR 07

AS VERS

FC CANABIER

AS POULX

ES PAYS D'UZES

ES THEZIERS

Total : 5 équipes

COUPES OCCITANIE

Les rencontres en COUPE OCCITANIE U17

AURONT LIEU LE SAMEDI 7 DECEMBRE 2024 à 15H00

Le tirage sera effectué mi-novembre 2024.



ALES OL
NIMES OL 2
N. ACADEMIE
LE VIGAN
AIMARGUES CABASSUT
BOUILLARGUES
ST PRIVAT DES VIEUX AS
AS CAISSARGUES
FC CALVISSON
EP VERGEZE
ENT CHUSCLAN LAUDUN
BAGNOLS PONT
N. LASSALIEN
AS ROUSSON
BEUCAIRE 30
N. MAS DE MINGUE

Total : 16 équipes

Les rencontres en COUPE OCCITANIE U15

AURONT LIEU LE DIMANCHE 8 DECEMBRE 2024 à 10H00

Le tirage sera effectué mi-novembre 2024

MONOBLET US
N. GAZELEC
ST HILAIRE LA JASSE
ST LAURENT DES ARBRES
VEZENOBRES CRUVIERS
FOOT TERRE DE CAMARGUE
ENT DU TRIANGLE
AS ST CHRISTOL LES ALES
FC CALVISSON
RC GENERAC
US TREFLE



N. MAS DE MINGUE
MANDUEL
VERGEZE
ALES OL
N. ACADEMIE UNIVERS
NIMES OL
BEUCAIRE ST 30

Total : 18 équipes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
P. AURILLON

LE PRESIDENT,
B. BARLAGUET



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n° 9 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	23/10/24
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Michel COLLADO
Absents excusés :	Mme Martine JOLY. Mrs Cyril SAMBOEUF, Gilbert DELL'EVA
Assiste à la Réunion :	Mme Bernadette FERCAK,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.



A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 8 du 16/10

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

UTILISATION DE LA FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut absolument qu'un éducateur soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

- Beaucaire : Rencontres U12/U13 le Samedi matin à 11h00

Dates U12/U13 Inter District Saison 2024/2025 Hérault / Gard

18 – 25 janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai

- ❖ HOMOLOGATIONS :

Forfait Simple :

U12/U13 D4 Poule E

Match n° 29161745 : PUJAUT US 2- SAINT GILLES AEC 2



Dit match perdu par forfait à SAINT GILLES AEC 2 : 30€

U12/U13 D3 Poule A

Match n° 29146571 : NIMES CASTANET 1- GARONS US 1

Dit match perdu par forfait à NIMES CASTANET 1 : 30€

❖ REPROGRAMMATION

D3 Poule B du 12 Octobre

N°29146725 Efva Les Mages / Le Vigan FC le 2 Novembre 10h30

D4 Poule B du 12 Octobre

N° 29150450 Efva Les Mages 2 / As Cévennes le 2 Novembre 10h30

❖ PITCH

Plateau 21 PITCH à Trèfle : Mercredi 6 Novembre 15h00

Forfait PITCH du 19 Octobre : 30€

PI 2 St Florent – PI 5 Val Auzonnet 3 – PI 9 N Castanet 1 – PI 13 Val Auzonnet 2 – PI 22 St Gilles AEC 2 -
PI 35 Venejan

Equipes Qualifiées du 19/10 :

Nîmes Ol -St Christol 2-Vauvert 1-Le Vigan 1-N Métropole-Marguerittes 1-St Jean du Pin-Uzès 3-Bagnols pont 1 et 2
Académie 1-Mas de Mingue 1-Beucaire FC 1-Le Grau 1-Vergeze 1-Aimargues 1-Lasallien 1-Chemin bas 1-Trefle 3
Bouillargues 2-Poulx 2-Cavillargues 1-Pissevin 1-Pujaut 1-St Julien St Paulet 1-St Gilles AEC 1-Val de Cèze 1-
Théziers 1-Uchaud 1

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12

Dates U12 Inter District Saison 2024/2025 Gard / Hérault

18 – 25 Janvier / 1 – 8 Février / 15 – 29 Mars / 10 – 17 – 24 Mai



❖ HOMOLOGATIONS

Forfait Simple :

U12 Départementale 1 Poule L

Match n° 29293905 : PUJAUT US 1 – NIMES CASTANET 23 du 12.10.24

Dit match perdu par forfait à NIMES CASTANET 23 : 30€

MODIFICATIONS de Dates au calendrier U12 Phase 2 :

16 et 23 Novembre ; 7 Décembre / Rattrapage 30 Novembre

Foot Animation - U10 à U10/U11

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux

Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Les clubs qui veulent engager des équipes supplémentaires en U10 et U10/U11 pour la Rotation 3 peuvent le faire par mail au district.

Rotation 3 : 16 Novembre

Beucaire : Plateaux U10 et U10/U11 à 9h30 (Début des rencontres)

Nîmes OI : Plateaux U10 et U10/U11 à 14h00 (Début des rencontres)

Foot Animation - U6 à U8/U9

UTILISATION DU FAL : U6 - U6/U7 – U8 – U8/U9

Rotation 2 U8 et U8/U9 : 16 Novembre

Rotation 2 U6 : 1^{er} février

Rotation 2 U6U7 : 23 Novembre

Amende : NON UTILISATION FAL à partir de la Rotation 2 (25 €)



FUTSAL U6 : 30/11 – 14/12 - 11/01

FUTSAL U8 : 27/11 – 8/01

FUTSAL U9 : 11/12 – 22/01

Beaucaire : Plateaux de U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

US Trèfle : Plateaux U6 à U9 à 13h30 (Début des rencontres)

Les clubs qui veulent engager des équipes ELITES en U8/U9 pour la Rotation 2 peuvent le faire par mail au District

Saison 2024/2025 Pas de journées de rattrapage pour les Plateaux
Les plateaux **NON-JOUES** le Samedi se rattraperont le **Mercredi Après Midi**

Foot Animation - FEMININES

U12/U13 F : Les défis doivent également être faits dans cette catégorie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

COEFFICIENT U12 PHASE

	Equipes U12	Coef	Art 2 Alinea 3	Art 2 Alinea 4	Poule	
1	BAGNOLS PONT 21	5			D1	
2	NIMES OL 32	5			D1	
3	BEUCAIRE FC 23	5			D1	
4	NIMES OL71	5			D1	
5	S LEVANT 31	5			D1	
6	ALES 52	5			D1	
7	PUJAUT 21	5			D1	
8	ALES 51	5			D1	
9	ROUSSON 31	4,66			D1	
10	S LEVANT 53	4,33			D1	
11	REGORDANE 52	4,33			D1	
12	3 MOULINS	4			D1	
13	CABASSUT 21	3,66			D1	
14	AIMARGUES 21	3,66			D1	
15	PISSEVIN 42	3,66			D1	
16	ESP ST GILLOIS	3,66			D1	
17	ST MARTIN 22	3,66			D1	
18	LAUDUN 21	3,66			D1	
19	ST MARTIN 21	3,33			D2	Refus
20	MAS DE MINGUE	3,33			D1	
21	MARGUERITTES 51	3	2	1	D1	Repêche
22	ANDUZE 41	3	2	0,312	D2	
23	VAUVERT 21	3	1,8	1	D2	
24	ROUSSON 22	3	1,8	0,35	D2	
25	BEUCAIRE FC 62	3	1,5	0,33	D2	
26	VERGEZE 23	2,66			D2	
27	LE GRAU 41	2,66			D2	
28	ST QUENTIN 21	2,33			D2	
29	LE CAILAR 21	2,33			D2	
30	VEZENOBRES 31	2,33			D2	

31	GAZELEC 23	2,33			D2
32	REGORDANE 53	2			D2
33	CHEMIN BAS	2			D2
34	PISSEVIN 31	1,66			D2
35	BELLEGARDE 22	1,5			D2
36	UZES 21	1,33			D2
37	AIMARGUES 22	1,33			D2
38	CANABIER 51	1			D2
39	LANGLADE 41	1			D2
40	CENDRAS 21	1			D2
41	ST PRIVAT 41	1			D2
42	CAISSARGUES 41	1			D2
43	CASTANET 22	1			D2
44	CASTANET 21	1			D2
45	CASTANET 23	0			D2
46	GARONS US	NE REPART PAS EN U12			
47	BEUCAIRE FC 31	FORFAIT GENERAL			

St Martin 21 ne repart pas en D1 (Refus) Marguerittes 51 repêche

COMPOSITION DES POULES U12 PHASE 2

Equipes D1

1	BAGNOLS PONT 21	A
2	PUJAUT 21	
3	LAUDUN 21	
4	ALES 52	

1	NIMES OL 32	B
2	ALES 51	
3	3 MOULINS	
4	PISSEVIN 42	

1	BEUCAIRE FC 23	C
2	S LEVANT 53	
3	AIMARGUES 21	
4	MAS DE MINGUE	

1	S LEVANT 31	D
2	REGORDANE 52	
3	MARGUERITTES 51	
4	ESP ST GILLOIS	

1	NIMES OL 71	E
2	ST MARTIN 22	
3	ROUSSON 31	
4	CABASSUT 21	

Equipes D2

1	VAUVERT 21	A
2	LE CAILAR 21	
3	CASTANET 21	
4	ANDUZE 41	

1	BEUCAIRE FC 62	B
2	GAZELEC 23	
3	PISSEVIN 31	
4	CASTANET 22	

1	CHEMIN BAS	C
2	BELLEGARDE 22	
3	CASTANET 23	
4		

1	CENDRAS 21	D
2	ROUSSON 22	
3	ST PRIVAT 41	
4	ST MARTIN 21	

1	VEZENOBRES 31	E
2	REGORDANE 53	
3	LANGLADE 41	
4	UZES 21	

Equipes D2

1	ST QUENTIN 21	F
2	PUJAUT 22	
3	CANABIER 51	
4		

1	LE GRAU 41	G
2	VERGEZE 23	
3	AIMARGUES 22	
4	CAISSARGUES 41	



Dates Rencontres : 16 et 23 Novembre / 7 Décembre - Rattrapage 30 Novembre



COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°5 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mercredi 16 octobre 2024
À :	District Gard Lozère
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO et Martine JOLY. Mr Michel COLLADO
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 18/09/2024

RETOUR CSR

PV N°4 de la CSR du 07/10/24

U18F Match N°29493807 du 05/10/24 opposant FOOT TERRE CAMARGUE à ALES.

Absence de l'équipe d'ALES au coup d'envoi.

Match perdu par forfait à l'équipe d'ALES.

REPROGRAMMATION



U18 F

Match N°29493849 ALES/EFVA LES MAGES non joué le 12/10/24 reporté au 16/11/24

U15 F

Match N°29495913 AIMARGUES /EFVA LES MAGES non joué le 12/10/24 remis au 19/10/24

SENIORS F à 8

Match N°29612623 ST MARTIN DE VALGAGUES/ANDUZE non joué le 06/10/24 remis au 24/10/24

INFORMATION

Aucun report de match ne sera accordé (sauf en cas d'intempéries).

ATTENTION : la commission demande aux clubs de ne pas reporter les rencontres pour des raisons futiles. Les rencontres non jouées pourraient être remises lors des vacances scolaires ou un jour de semaine.

RASSEMBLEMENT FEMININ

Le rassemblement féminin du 25 septembre (après-midi) sur le terrain de ST ANASTASIE, a connu un beau succès. 60 joueuses de différents clubs ont participé aux différentes activités.

Ce rassemblement concernait les joueuses de U10 à U14.

Nos remerciements à la municipalité pour le prêt des installations ainsi qu'aux dirigeants du club de LA REGORDANE.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Nadine GRECO



Rien n'arrête Le Grau-du-Roi

Quatre matches, quatre victoires et la première place de la poule A de Régional 1 : Le Grau-du-Roi a pris un départ canon en championnat et laisse à personne le soin de faire la course en tête en ce début de saison. Une manière de montrer qu'il y a pour l'heure un patron dans cette épreuve et qu'il s'agit bien du club maritime.

Après avoir battu Lunel, Canet et Saint-Estève-Perpignan, les Graulens ont frappé un grand coup, ce dimanche 20 octobre en allant gagner le derby à Vauvert (2-4).

Ces derniers temps, le club présidé par Grégory Mézy avait pris l'habitude de monter chaque saison. Il a fait une entorse à la règle la saison dernière comme pour souffler un peu et prendre ses marques dans l'élite des championnats régionaux. Mais à ce rythme, il pourrait renouer avec ses bonnes habitudes même si la route est longue et que vingt-deux journées restent à disputer. Il jouera d'ailleurs la prochaine le samedi 2 novembre à la maison face à Mende. Pas d'emballement toutefois chez le président. *« Quand je démarre une compétition, c'est toujours pour la gagner. Mais l'objectif n'est pas la montée. Même si on finit premier, on n'en est pas assuré puisqu'il y a aura un barrage contre le premier de la poule B. La saison dernière, on avait fini quatrième. Là, on espère faire mieux »*, dit Grégory Mézy qui, à l'intersaison, a fait le pari de confier son équipe à un duo certes talentueux mais inexpérimenté. Il est composé de Morgan Marion et Sébastien Peredes. La saison dernière, le premier nommé était l'entraîneur de Vergèze en R3. *« Ça va sans doute donner raison à ceux qui disent que le président du Grau-du-Roi est un peu fou, mais je le sentais comme ça »*, dit le président qui a par ailleurs recruté dix joueurs pour combler les dix départs de l'intersaison. Grégory Mézy loue les qualités morales de son groupe : *« A Vauvert, par exemple, on mène 2-0, Vauvert revient à deux partout et on gagne 4-2. La saison dernière, c'est le genre de matches que l'on n'aurait sans doute pas gagné. C'est la preuve que l'équipe ne lâche rien et qu'elle est capable d'aller chercher cette réussite dont on n'a pas manqué depuis le début de la saison. Huit victoires en huit matchs dans deux compétitions, c'est tout sauf du hasard. On n'est peut-être pas les mieux armés sur le papier, mais l'équipe a quelque chose. En tout cas, je suis content du travail fait. C'est prometteur. »*

Rien n'arrête donc le Grau-du-Roi en championnat. Rien n'arrête Le Grau-du-Roi en coupe de



France, pas même les tirs au but qui lui ont été favorables à deux reprises lors des quatre tours qu'il a déjà joués. Après une entrée en matière sans concession à Bagnols-Escanaux (2-7), les tirs au but, donc, lui ont sorti au deuxième tour à la maison face à Montpellier Atlas Paillade puis au tour suivant face à Fabrègues, après quoi les Gardois sont allés s'imposer à Perpignan.

Les voilà donc en lice au 6e tour. A cette occasion, le week-end prochain, ils recevront Béziers, pensionnaire également de Régional 1 et qui occupe la onzième place dans la poule que domine Le Grau-du-Roi. *« Faire un parcours en coupe, c'est aussi un de nos objectifs, dit encore le président. Être au sixième tour est déjà un beau parcours mais en jouant ce tour à la maison, ce qui nous est arrivé qu'une seule fois en quatre matches déjà joués dans cette épreuve, on se dit qu'il y a une opportunité de faire plus encore. »*

Fin de l'officiel...